



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### profanations de lieux de culte et de sépultures catholiques

Question au Gouvernement n° 1774

#### Texte de la question

#### PROFANATIONS DE LIEUX DE CULTES ET DE SÉPULTURES CATHOLIQUES

**M. le président.** La parole est à M. Julien Aubert.

**M. Julien Aubert.** Monsieur le ministre de l'intérieur, le Gouvernement a décidé d'inscrire l'abbaye de Sénanque, située au cœur de ma circonscription, sur la liste des bénéficiaires du loto du patrimoine 2019, ce qui va sauver ce joyau de l'art cistercien, menacé d'effondrement. Je vous en félicite.

Néanmoins, à quoi sert-il d'investir dans la rénovation si, dans le même temps, nous laissons d'autres édifices chrétiens se faire gratuitement vandaliser, profaner, souiller ? Rien que ces derniers jours, citons l'église catholique Saint-Louis de la Robertsau, à Strasbourg, la cathédrale Saint-Alain, à Lavaur, ainsi que l'incendie volontaire commis à Saint-Sulpice. Très symboliquement, la nécropole des rois de France, la basilique Saint-Denis, haut lieu de la mémoire, a été prise pour cible. Ce sont ainsi deux églises par jour qui, dans un silence assourdissant, sont attaquées ou profanées dans notre pays.

**Une députée du groupe LR .** Eh oui !

**M. Julien Aubert.** Ce sujet ne concerne pas seulement ceux qui croient au ciel ; c'est une alerte républicaine qu'il faut lancer.

La liberté de culte est en jeu, que vous avez le devoir de protéger, en votre qualité de ministre de l'intérieur. Si les lieux de culte doivent être mis sous clé pour empêcher les dégradations, que reste-t-il de cette liberté ?

Il s'agit également d'assurer la protection de notre patrimoine, car on parle ici de bâtiments de la nation. Comment expliquez-vous que nous ayons pu protéger nos églises pendant des siècles, qu'elles aient pu traverser les guerres de religion, la Révolution, des guerres mondiales, mais qu'aujourd'hui la République ne soit plus capable d'enrayer ce cycle de dégradations ? C'est bien l'autorité de l'État qui est en cause : vous devez mettre un terme au pillage, sur les Champs-Élysées comme dans les églises de ce pays.

De plus, je m'interroge sur la nature politique de ces attaques, qui concordent également avec des profanations de cimetières chrétiens. L'antichristianisme qui se propage marque une volonté de déconstruction de notre histoire et de nos cultures. Soljenitsyne affirmait : « Afin de détruire un peuple, il faut d'abord détruire ses racines. »

Monsieur le ministre, mes questions sont très simples : pouvez-vous nous renseigner sur le profil des personnes qui s'attaquent aux lieux de culte et aux sépultures chrétiens ? combien ont été appréhendés ? y a-t-il une volonté délibérée de s'attaquer à la religion et au patrimoine chrétiens, en lien avec la campagne mondiale lancée par l'État islamique ? peut-on, monsieur le ministre, parler d'antichristianisme en France ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe LR, sur quelques bancs du groupe UDI-Agir et parmi les députés)*

non inscrits.)

**M. Thibault Bazin.** Très bonne question !

**Un député du groupe GDR .** Amen !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur.** Monsieur Aubert, je crois qu'ici, quelles que soient nos opinions – croyance religieuse, athéisme, agnosticisme ou autre –, nous sommes tous particulièrement attachés au combat pour la laïcité, qui doit permettre à chacun de vivre son choix : le choix de croire ou de ne pas croire. Nous sommes évidemment tous ici attachés à notre histoire, à notre patrimoine, en particulier au patrimoine chrétien. Nous savons tous ici qu'en aucun cas il ne faut opposer entre elles les attaques ou les abominations commises contre des lieux de culte, quels qu'ils soient. *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

**M. Thibault Bazin.** Ce n'est pas ce qu'il a dit !

**M. Pierre Cordier.** Absolument pas !

**M. Christophe Castaner, ministre.** Je me suis rendu ce matin à l'école Ohr Torah, à Toulouse, pour commémorer, sept ans après, les assassinats qui y furent commis. J'ai abordé le sujet des profanations des églises chrétiennes, parce que cela nous atteint tous. En effet, qu'il s'agisse d'une mosquée, d'une synagogue, d'une église ou, comme à Tarbes, d'un lieu de réunion des francs-maçons, ce sont des attaques contre nos valeurs.

On a dénombré, en 2018, 1 063 faits antichrétiens, parmi lesquels des menaces, des actes ou des dégradations, comme vous en avez évoquées. Malgré le hasard du calendrier, il ne faut pas chercher à opposer entre elles les attaques ou les abominations commises contre des lieux de culte, quels qu'ils soient. *(Protestations sur les bancs du groupe LR.)* Alors que je me trouvais sur le lieu du rassemblement en mémoire d'Ilan Halimi, nous avons arrêté ceux qui avaient vandalisé l'église de Maisons-Laffitte.

Monsieur le député, il est essentiel que nous nous mobilisions tous ensemble. C'est pourquoi nous avons consacré 3 millions d'euros à 95 projets de sécurisation de lieux de culte chrétiens depuis 2015.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur le ministre.

**M. Christophe Castaner, ministre.** Des échanges réguliers associent les forces de sécurité et les représentants des différents cultes. Enfin, PHAROS – la plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation, des signalements – a traité 14 332 signalements, relatifs notamment à des questions religieuses. Des instructions sont systématiquement données pour l'engagement de poursuites, sous l'autorité de la garde des sceaux, et ces faits sont sanctionnés. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Aubert](#)

**Circonscription :** Vaucluse (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1774

**Rubrique :** Religions et cultes

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 mars 2019](#)